

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

**Cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges au profit de la SCI  
GABNATLI - Annulation**

<b>Nombre de Conseillers :</b>	<b>Votes :</b>	<b>Numéro :</b>
En exercice : 33 Présents : 26 Absents : 0 Procurations : 7	Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0	2-2

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

**Date de la convocation : 29 mars 2023**

**Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Véronique PORTET - Gérard BORDIER - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.**

**Procurations : Jean-Christophe CID à Xavier FAURE - Audrey ABADIE à Maryline DOUSSAT-VITAL - Carine MENDEZ à Pauline QUINTANILHA - Alain DAL PONTE à Cécile POUCHELON - André TRIGANO à Anne LEBEAU - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES.**

**Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.**

Par délibération numéro 2-9 du 25 octobre 2022, le conseil municipal approuvait la cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges à Pamiers (09100), cadastré section AA numéro 143, d'une contenance cadastrale de 10m<sup>2</sup>, au profit de la SCI GABNATLI, ou toute société représentée par Monsieur et / ou Madame PRAX, domiciliés 9 chemin de la Cavalerie à Pamiers (09100), au prix de 40,00€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 400,00 €.

Les conjoints PRAX ont fait savoir à la ville de Pamiers que, pour des raisons familiales, la vente ne pourrait pas aboutir sous la forme initiale.

Il est proposé au conseil d'approuver l'annulation de la cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges à Pamiers (09100), cadastré section AA numéro 143, d'une contenance cadastrale de 10m<sup>2</sup>, au profit de la SCI GABNATLI, ou toute société représentée par Monsieur et / ou Madame PRAX, domiciliés 9 chemin de la Cavalerie à Pamiers (09100), au prix de 40,00€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 400,00 €.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'article L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
Vu la délibération n° 1-1 du conseil municipal du 20 septembre 2022 formant déclassement de terrains sis chemin de Bourges à Pamiers ;  
Vu la délibération n° 2-9 du conseil municipal du 25 octobre 2022 approuvant la cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges à Pamiers (09100), cadastré section AA numéro 143, d'une contenance cadastrale de 10m<sup>2</sup>, au profit de la SCI GABNATLI, ou toute société représentée par Monsieur et / ou Madame PRAX, domiciliés 9 chemin de la Cavalerie à Pamiers (09100), au prix de 40,00€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 400,00 €.

**Le conseil municipal,**

Après avoir délibéré,

**Article 1 :** Annule la cession d'un terrain nu sis chemin de Bourges à Pamiers (09100), cadastré section AA numéro 143, d'une contenance cadastrale de 10m<sup>2</sup>, au profit de la SCI GABNATLI, ou toute société représentée par Monsieur et / ou Madame PRAX, domiciliés 9 chemin de la Cavalerie à Pamiers (09100), au prix de 40,00€/m<sup>2</sup>, soit un prix de vente de 400,00 €.

**Article 2 :** Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

Fait en l'hôtel de ville, le six avril deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 avril 2023

Le Maire,  
Frédérique THIENNOT



La secrétaire de séance,  
Pauline QUINTANILHA

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le  
après transmission en Préfecture le  
après publication le **19 AVR. 2023**  
ou après notification le